

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal



Etaients Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme POULAIN, Mme HELLIN, M CHOLEZ, M LETELLIER, Mme BORDIER, Mme CAILLY, M TEXAUD, Mme THAURIN, M DANARD, M LEJEUNE, Mme BARROIS S, M BOUDON

Absents excusés : M LUCAS, M MADELAINE, Mme DETOURBE, Mme DELACROIX-MALVASIO, Mme BODÉ, M BOISSAY, M LAMOTTE, Mme BARROIS C, Mme CLOET, M BAYEUL, Mme GOETHEYN, M RONCIAUX

Les Conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : M LUCAS à M BEURIOT, M MADELAINE à Mme LEROUVILLOIS, Mme DETOURBE à M TROYARD, M BOISSAY à M TEXAUD, M BAYEUL à Mme POULAIN

Mme LEROUVILLOIS a été élue secrétaire

Monsieur le Maire invite à rendre hommage à Madame Solange LETELLIER et à Monsieur Jacques FONTAINE, tout comme il avait été fait pour Monsieur TOUTAIN, créateur du Hand Club de Brionne.

Pour mémoire, monsieur Jacques FONTAINE s'est engagé durant de nombreuses années en tant que commerçant et également au niveau du syndicat de tourisme pour notre ville.

Monsieur le Maire propose de respecter une minute de silence.

Le Maire débute l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal du 03 avril 2023 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour et fait lecture des décisions prises conformément à l'article 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1) Contrat individuel de colocation à usage d'habitation d'un logement communal,1 Côte de Callouet, pour un montant de : 150 € par colocataire (soit 450 €) - [du 01.09.2023 au 05.07.2024](#).
- 2) Contrat pour l'organisation d'un gala de catch le 06 octobre 2023 avec l'association CATCH W.S., pour un montant de : 7 950 € T.T.C
- 3) Mission d'expertise d'un bâtiment à usage d'habitation situé 104, rue Lemarrois, pour un montant de : 995,34 € T.T.C.
- 4) Contrat d'entretien annuel ou 1000 heures pour la balayeuse avec la société Multi'Services du Cailly, pour un montant de : 6 417,60 € T.T.C. (soit 534,80/mois)
- 5) Cession de canoës-kayaks au cercle athlétique Pont-Audemérien, pour un montant de : 1 000 €
- 6) Remboursement d'un sinistre du 02 avril 2023 par Monsieur Julien COSNARD, pour un montant de : 659,50 €
- 7) Abonnement pour la prise de rendez-vous en ligne pour les cartes d'identité et les passeports, avec la société SYNBIRD, pour un montant annuel de : 1 104,00 €
- 8) Avenant n°2 à la régie de recettes du service « Jeunesse, sport & Culture » ([Annule et remplace la décision SG/32/2023](#))
- 9) Cession d'une maison communale, 10 route de Cormeilles, pour un montant de :149 000,00 € net vendeur
- 10) Contrat individuel de location à usage d'habitation d'un logement communal,1Côte de Callouet, pour un montant de 450 €/mois - [du 15 juillet 2023 au 31 août 2023](#).
- 11) Contrat de location et de maintenance de six photocopieurs avec la société KOESIO, l'offre se décompose de la façon suivante :

<u>Service & Références</u> <u>Photocopieur</u>	<u>Coût location H.T./</u> <u>Trimestre</u>	<u>Coût Copie</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil Mairie – • SHARP BP 50M3 1 		Noire : 0,003 € H.T.
<ul style="list-style-type: none"> • Services Financier & Ressources Humaines • SHARP BP 50M3 1 		Noire : 0,003 € H.T.
<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat Général • SHARP BP 70C55 	1 809,00 € H.T.	Noire : 0,003 € H.T. Couleur : 0,03 € H.T.
<ul style="list-style-type: none"> • Ecole Georges Brassens • SHARP BP 50M3 1 		Noire : 0,003 € H.T.
<ul style="list-style-type: none"> • Ecole Louis Pergaud (1) • SHARP BP 50M3 1 		Noire : 0,003 € H.T.
<ul style="list-style-type: none"> • Ecole Louis Pergaud (2) • SHARP BP 50 M 31 		Noire : 0,003 € H.T.

- 12) Contrat de maintenance pour la vidéoprotection avec l'entreprise FOURMENT (enseigne CITÉOS), pour un montant de : 4 914,00 € TTC (à compter du 07.08.2023 pour une durée de 1an)
- 13) Contrat pour le suivi de l'hygiène et de la qualité pour la restauration scolaire et la micro crèche, avec le laboratoire AGROQUAL, pour un montant de : 1 098,72 € TTC/an
- 14) Cession d'une épareuse à la société DEPUSSAY, pour un montant de : 6 000,00 €

Monsieur le Maire précise qu'il y a un ordre du jour complémentaire du fait d'un mail reçu vendredi soir par l'Intercom Bernay Terres de Normandie, ainsi qu'un annule et remplace de la décision modificative n°2, mise sur table.

1 Décision modificative n°2 – Commune

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Cette décision modificative concerne des ajustements budgétaires et des modifications sur des imputations comptables relevant de la section d'investissement de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération a été présentée à la commission des finances du 21 septembre.

Monsieur le Maire précise que cette délibération concerne les investissements de la commune permettant d'engager les opérations. Dans la 1^{ère} délibération manquait une subvention au titre de la DETR 2022 permettant d'engager les travaux d'isolation de l'école Louis Pergaud.

Au titre du fonds vert, la commune a obtenu une subvention permettant de poursuivre le programme de renouvellement et de modernisation de l'éclairage public.

Pour rappel, la ville s'est engagée en 2016 dans l'extinction nocturne, autant pour protéger la faune et l'environnement que pour des mesures d'économie budgétaire.

Ainsi, cette année ce sera 45 % du parc qui sera équipé en LED et plus aucune lampe en mercure.

Monsieur le Maire précise que d'autres subventions sont encore en attente ce qui viendra modifier le montant de l'emprunt. Cette année les réponses de l'État se font au fil de l'eau. Concernant les subventions, nous sommes encore en attente pour l'opération des travaux de la rue de Campigny et l'impasse Fruchard et également pour les travaux concernant l'école maternelle Georges Brassens.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
1 contre : M BOUDON**

2 Demande de subventions auprès conseil départemental au titre des aides aux communes

Rapporteur : Mme POULAIN

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental les demandes de subventions les plus élevées possibles au titre des aides aux communes pour les opérations suivantes :

- * Création d'un parcours de canoë-kayak à la base de loisirs
- * Création d'un Pumptrack à la base de loisirs
- * Renforcement de la Défense incendie
- * Aménagement de sécurité.

Monsieur le Maire indique que la date de dépôt des demandes est avancée par rapport aux autres années. Un programme ambitieux en matière de DECI est présenté, car c'est la dernière année que les communes pourront bénéficier d'une aide à hauteur de 60% (30 % par le conseil départemental et 30 % par l'État).

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

3 Garantie d'emprunt – Travaux de réhabilitation de 12 logements – Hameau de Feuguerolles avec le Logement familial de l'Eure

Rapporteur : Mme HELLIN

Lors du conseil municipal du 26 juin dernier, la commune a accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 53 700 € soit 60% d'un emprunt de 89 500 €.

Les conditions de l'ECO PRET ont évolué et le montant du prêt total sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 181 500,00 € au lieu de 89 500 € initialement. Il est proposé d'annuler la délibération n° 2023/06/14 afin d'intégrer cette modification.

Il s'agit d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 108 900 euros, représentant 60 % d'un emprunt d'un montant de 181 500 euros que Le Logement Familial de l'Eure se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur le Maire informe que le futur P.L.H.de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en cours de finalisation proposera de partager la charge de la garantie d'emprunt avec les communes.

Monsieur BOUDON demande de quels travaux il s'agit.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de travaux d'isolation de pavillons par l'extérieur.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

4 Acquisition de la sculpture « Longue vue » de Monsieur MARTINEAU

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il s'agit de faire l'acquisition de l'œuvre de Monsieur MARTINEAU « Longue vue », pour un montant de 1 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui précisera les modalités de conservation de l'œuvre de l'artiste.

Madame LEROUVILLOIS précise que le sentier d'art a été une réussite avec plus de 4 000 visiteurs et à la demande de plusieurs habitants, il est proposé de conserver plusieurs œuvres, dont la « Longue vue ».

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

5 Convention définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la ville de Brionne sur le patrimoine de MonLogement 27

Rapporteur : M le Maire

Il est proposé une convention de gestion qui vise à définir les modalités d'exercice des droits de réservation du patrimoine locatif social conformément au 3^{ème} alinéa de l'article L 441-1 du code de la construction et de l'habitat.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux règles de réservation de logements sociaux relevant du contingent réservé par la Ville de Brionne sur le patrimoine de MonLogement 27.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de modifier les règles applicables aux réservations de logements et de passer d'une gestion de stock à une gestion de flux.

Monsieur le Maire précise également qu'il y a un travail en cours pour définir des critères d'objectifs dans l'attribution des logements.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

6 Modification statutaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie – Changement de siège social

Rapporteur : Mme CAILLY

Il s'agit de valider la modification statutaire de l'Intercom Bernay terres de Normandie, et notamment le changement du siège social, fixé à Bernay, 1025 route de Broglie.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

7 Demandes de subventions auprès du conseil départemental au titre du contrat de territoire

Rapporteur : M le Maire

Dans ce cadre du contrat de territoire, la commune de Brionne a transmis cinq fiches projets à l'IBTN en charge de la coordination des demandes des communes auprès du Département et de la Région, à savoir :

- Réhabilitation de la friche SIM
- Réaménagement de la friche Siret-Delaporte
- Création d'un pôle multimodal
- Réhabilitation de la promenade de la Risle
- Création d'un parcours de canoë-kayak.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental, les demandes de subventions les plus élevées possibles au titre des aides aux communes ou du contrat de territoire pour la réhabilitation de la friche SIM

Monsieur le Maire précise qu'il était matériellement impossible de prévoir cette délibération avant, car la commune a été informée vendredi soir par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire fait lecture des remerciements des manifestations :

Remerciements

- De Monsieur et Madame Maurice PRÉAUX, de Brionne, pour le voyage qu'ils ont gagné le 31 décembre 2019 avec l'ABCD, et reporté plusieurs fois à cause de la COVID. (Séjour au Portugal).
- De Monsieur et Madame Claude BAUDRY, de Serquigny, aux équipes qui ont organisé l'animation « sentier d'art ». « Beaucoup de recherche, discours des 2 animatrices très captivant - Félicitations et évènement à renouveler ».
- De Madame Martine DEFRANCE, Présidente de la Banque Alimentaire, pour l'attribution de subvention 2023, d'un montant de 105 €.
- De Madame Jocelyne FERIÈRE, Présidente de la Croix Rouge Française, Union Locale de Bernay, pour l'attribution de subvention 2023, d'un montant de 165 €.
- De Christiane, David, Amandine et Ida FONTAINE, pour les fleurs qui ont accompagné les obsèques de Monsieur Jacques FONTAINE.
- De Madame Gaëtane BARBENCHON, Cheffe du service développement et culturel de l'I.B.T.N., pour l'accueil réservé lors des cafés chantants, dans le cadre de l'hommage à Edith Piaf.
- De Madame Christelle HUBERT, Référente Départementale Directions des Écoles, pour l'accueil et la mise à disposition d'une salle à l'école Pergaud, dans le cadre de la formation des directeurs nouvellement nommés ou faisant fonction.

Monsieur le Maire se réjouit de la décision de Madame MONCADA de revoir la fermeture d'une classe à l'école Louis Pergaud. En effet, lors des discussions, la ville avec ses élus, les parents et les enseignants s'étaient mobilisés pour faire valoir les arguments pour le maintien des classes.

Au regard des effectifs de rentrée le 4 septembre, il est apparu un écart de 28 élèves entre la prévision et le constat.

Ainsi, la DASEN après avoir rencontré Monsieur le Maire a décidé de rouvrir la 10^{ème} classe prenant en compte les moyennes par classe et également la sociologie des personnes accueillies à Brionne.

Manifestations

Médiathèque

- Du 19 septembre au 07 octobre : Exposition de peintures et cultures « Au Fil des Arts ».
- Mercredi 04 octobre à 15 h 30 – Festival du goût, projection de film à partir de 3 ans « La chouette en toque » en collaboration avec la MJC de Bernay.
- Samedi 28 octobre à 15 h – Spectacle familial « L'arbre à livres » avec la Compagnie des Frères Georges.
- Samedi 04 novembre à 15 h – Concert du groupe « Vagabonde »
- Du 10 octobre au 10 novembre : Exposition photographique de Monsieur MARION Michel
- Samedi 18 novembre à 15 h – Concert d'ANA
- Du 14 novembre au 02 décembre : Exposition, sur les années 1920

Animations diverses

- Vendredi 29 septembre – Salle des fêtes à 20 h – Soirée Jazz
- Vendredi 06 octobre – Salle des fêtes à 20 h – Gala de catch
- Samedi 14 octobre – Salle des fêtes – Loto association A.B.C.D.
- Samedi 21 octobre – Ville – Course la « Mel'Rose »
- Samedi 28 et dimanche 29 octobre – Cyclo-cross

- Samedi 28 octobre – Salle des fêtes de 09 à 18 h – Les puces « Carrefour St Martin »
- Dimanche 29 octobre – Salle des fêtes de 09 à 12 h – Les puces « Carrefour St Martin »
- Samedi 04 novembre – Salle des fêtes à 20 h – Loto Amicale des Sapeurs-Pompiers
- Samedi 11 novembre – Cérémonie commémorative
- Samedi 11 novembre et dimanche 12 novembre – Salle des fêtes à 20 h et à 15h– Spectacle des Petites Fripouilles « A l'aube de la liberté »
- Vendredi 24 novembre – Salle des fêtes à 20 h – Loto du Handball
- Samedi 25 novembre – Salle des fêtes à 20 h – Loto du Handball
- Dimanche 26 novembre – Salle des fêtes de 8 h à 18 h – Bourse aux jouets du Handball
- Jeudi 30 novembre – Salle des fêtes de 09 à 13 h – Don du sang
- Samedi 02 et dimanche 03 décembre – salle des fêtes de 10 h à 18 h – Salon du livre
- Mardi 05 décembre – Cérémonie commémorative – Algérie
- Vendredi 08 décembre – Salle des fêtes de 17 h à 21 h – Marché de Noël
- Samedi 09 et dimanche 10 décembre – Salle des fêtes de 10 h à 18 h – Marché de Noël
- Mercredi 13 décembre – Salle des fêtes à 14 h – Spectacle de Noël pour les 2 écoles
- Vendredi 15 décembre – Salle des fêtes à 18 h – Noël du COS
- Samedi 16 décembre – Salle des fêtes à 19 h – Loto APE « Les Ecoliers du Donjon »

La séance est levée à 19 h 33.

Le Maire,

 Valéry BEURIOT

Le Secrétaire,

 Janine LEROUVILLOIS